

## Accord entre le ministère de l'éducation et le Syndicat des ouvriers et annulation de la grève prévue les 25 et 26 janvier

Le ministère de l'Éducation et le Syndicat général des ouvriers relevant du même ministère ont signé, samedi 8 jan 2011, un accord en vertu duquel les deux parties se sont mis d'accord sur plusieurs dossiers et sur la régularisation d'un ensemble de revendications ainsi que l'annulation de la grève prévue les 25 et 26 janvier courant.

Cet accord est le résultat positif et le fruit de plusieurs séances de négociation que le ministère de l'éducation et le syndicat général des ouvriers de l'éducation ont veillé à ce qu'elles se tiennent dans le cadre d'un dialogue responsable, franc et transparent, de manière à garantir les droits de toutes les parties, au service des intérêts du système éducatif.

Il convient de rappeler qu'au début de cette semaine, il a été convenu de tenir des séances de négociation entre le ministère et le Syndicat général de l'enseignement de base, à partir du lundi 10 janvier 2011, ainsi que des séances de négociation entre le ministère et le Syndicat général de l'enseignement secondaire, à partir du mardi 11 janvier 2011.

Il est à noter, également, que le ministère de l'éducation a formulé des propositions constructives pour toutes les parties aux négociations, réaffirmant sa constante disposition à instaurer un dialogue, dans le cadre de la confiance mutuelle en vue de

rapprocher les points de vue et surmonter certaines divergences,  
 dans le but de promouvoir la qualité du système éducatif et d'édifier  
 un avenir meilleur pour les générations futures